



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, AUBIGNAT Stéphanie, ALLAROUSSE Nicolas, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoir : M. GAIFFIER Jean-Philippe donne pouvoir à BALLEFIN Robert

Absentes : Mme CORREIA Alexia, Mme BERCHET Marie

Madame CANET Véronique est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ce mandat est de ne pas accroître la pression fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages déjà impacté financièrement par la crise économique,

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2018 malgré le manque à gagner de la commune du fait de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement,

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de SATOLAS ET BONCE :

	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	9.10 %
Taxe foncière bâti	15.61%
Taxe foncière non bâti	52.20 %

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition sont identiques depuis 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et accepte la proposition de Monsieur le Maire.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2017 et souligne que les résultats dudit compte sont conformes aux résultats du compte administratif de la commune afférent à l'exercice 2017 et se présentant comme suit :

	Résultat de Clôture 2016	Part affectée à l'Investissement 2017	Résultat Exercice 2017	Résultat de Clôture 2017
INVESTISSEMENT	1 383 117.16		1 325 731.26	2 708 848.42
FONCTIONNEMENT	2 603 458.86	2 603 458.86	2 827 867.08	2 827 867.08
TOTAL	3 986 576.02	2 603 458.86	4 153 598.34	5 536 715.50

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte de gestion de la commune - exercice 2017 et après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2017 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable,

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion de la commune sont régulières,

Considérant que le compte de gestion de la commune n'appelle par ailleurs aucune observation, ni réserves de sa part,

Décide d'approuver sans observation ni réserves ledit compte de gestion.

Accord à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, est présidé à cet instant par M. Robert BALLEFIN, 1^{er} Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune qui s'articule comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	3 053 029.20	4 310 164.90
Dépenses	1 727 297.94	1 482 297.82
Résultat de l'exercice	1 325 731.26	2 827 867.08
Résultat reporté N-1	1 383 117.16	
Résultat de clôture	2 708 848.42	2 827 867.08

Et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ci-dessus :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- **Constatant** que le compte administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	2 827 867. 08 €
Un excédent d'investissement de	2 708 848. 42 €
Un déficit des restes à réaliser de	3 214 000. 00 €

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 au Budget Primitif 2018 comme suit :

<i>Affectation au 1068 de l'excédent de fonctionnement :</i>	2 827 867. 08 €
<i>Résultat d'investissement reporté R 001 : EXCEDENT</i>	2 708 848. 42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, cette affectation.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire, Damien MICHALLET, qui, après une présentation détaillée, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	859 568.00	Atténuation charges	4 000.00
Charges personnel	649 000.00	Produits des services	1 040 700.00
Autres charges (65 / 014)	307 700.00	Impôts et taxes	2 561 570.00
<i>Dotation aux amortissements</i>	<i>22 000.00</i>	Dotations et participations	73 000.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 984 402.00</i>	Recettes exceptionnelles + autres	143 200.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 822 470.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 822 470.00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles+incorporelles	782 000.00	<i>Solde d'exécution 2017 reporté</i>	2 708 848.42
Immobilisations en cours	4 054 517.50	Sub equip + Dotations	511 400.00
Taxe aménagement versée	3 000.00	<i>Affectation 1068</i>	2 827 867.08
Remboursement caution	1 000.00	<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	1 984 402.00
<i>Restes à Réaliser</i>	<i>3 214 000.00</i>	<i>Dotation aux amortissements</i>	22 000.00
<i>Transfert Frais d'étude</i>	<i>80 000.00</i>	<i>Transfert Frais d'étude</i>	80 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 134 517.50	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8 134 517.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018.

POINT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Véronique CANET, Adjointe déléguée à la vie associative, présente le tableau des subventions aux associations, validé par la commission.

Madame Véronique CANET, Adjointe déléguée à la vie associative, fait part de deux demandes de subventions exceptionnelles :

Double Jeu : achats de matériel – 1500 €

Dauphins Argentés : Anniversaire du club – 500 €

Elle propose de reconduire la subvention pour la bibliothèque de l'hôpital Pierre Oudot pour un montant de 150 €.

SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que plusieurs établissements ont demandé une participation financière à la commune afin qu'elle participe aux frais de scolarité pour les enfants accueillis dans leur structure et demeurant à SATOLAS ET BONCE.

Cette somme sera utilisée pour des activités pédagogiques et culturelles.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25 € par élève. Cette somme sera attribuée chaque année sur demande de tous les établissements privés ou publics sous contrat de la 6^{ème} au baccalauréat inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et vote ce montant à l'unanimité.

SUBVENTION COLLEGE ANNE FRANCK

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil municipal que chaque année la commune verse une subvention au Collège Anne Franck en fonction du nombre d'élèves domiciliés à SATOLAS ET BONCE. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du versement de la subvention aux établissements scolaires.

L'effectif 2017/2018 pour Satolas et Bonce est de 59 élèves.

Le montant de la subvention attribuée est : $59 \times 25 \text{ €} = 1\,475 \text{ €}$

Le versement de cette subvention sera réparti aux deux associations du Collège :

- Le foyer socio-éducatif
- L'association sportive

Le montant versé à chaque association sera de 737,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS DE BOURGOIN-JALLIEU

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, fait part au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie le 6 février 2018 du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu informant la commune de l'achat courant 2017 d'un nouveau local regroupant les services techniques et administratifs sur un même lieu, avec emménagement au printemps 2018.

L'adresse du siège social étant stipulée dans les statuts, il convient de modifier ce dernier et notamment l'article 3 des statuts qui stipule que le siège est actuellement - 12, avenue du Parc - 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

Monsieur le Maire propose que l'article 3 des statuts du Syndicat des marais soit modifié comme suit : Le Syndicat des Marais aura son siège : 22 Petite Rue Porte – Rue de la Plaine - 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

Cette nouvelle adresse sera effective en mai 2018.

La commune de SATOLAS ET BONCE est commune membre du syndicat et il y a lieu d'accepter ou refuser les nouveaux statuts.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote pour la modification des statuts du SIM portant essentiellement sur l'article 3 suite au changement d'adresse du siège social.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les nouveaux statuts portant modification de l'adresse du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu au 22 Petite Rue Porte – Rue de la plaine - 38300 BOURGOIN-JALLIEU.
- charge Monsieur le Maire de transmettre une copie de cette délibération au Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu.

ACHAT DE CASES POUR LE COLUMBARIUM et PUPITRE POUR LE JARDIN DES SOUVENIRS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de racheter des cases de columbarium pour le cimetière car il n'en reste plus que deux disponibles.

Il présente le devis fourni par la marbrerie SDG de Meyzieu :

- Fourniture et pose de 6 cases de columbarium granite rose/noir : 6 735, 00 € TTC

De plus, il manque au jardin des souvenirs un pupitre afin d'identifier les personnes dont les cendres ont été répandues.

- Fourniture et pose du pupitre : 1 150, 00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et charge Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

CONSEIL ET ASSISTANCE POUR LE MARCHE ASSURANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché des assurances doit être renouvelé tous les quatre ans. Il expire au 31 décembre 2018. Afin de nous accompagner dans l'établissement de ce marché, nous avons consulté 3 cabinets conseil :

- DELTA Consultant : 1 750 € H.T. soit 2 100 € TTC
- ARIMA Consultants (retenu en 2014) : 2 300 € H.T. soit 2 760 € TTC
- AFC Consultants: 3 100 € H.T. soit 3 720 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir DELTA consultant à 1 750 € H.T, soit 2 100 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE – SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L’AIR

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la loi a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l’air intérieur de certains établissements recevant du public (école, centre de loisirs...).

La prestation concerne :

- L’évaluation des moyens d’aération
- La mesure des concentrations des polluants (formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone...)

Cette surveillance est réalisée tous les 7 ans ou tous les 2 ans en cas de dépassement des valeurs.

5 prestataires, accrédités COFRAC, ont été contactés, 4 ont répondu.

Bureaux de contrôle	ECOLE MATERNELLE et ELEMENTAIRE	CENTRE DE LOISIRS
ITGA	2890 € HT	1810 € HT
TRANSITIA	3250 € HT	/
VERITAS	4330 € HT	1683 € HT
SOCOTEC	3500 € HT	1110 € HT
SOCOR AIR VAULX MILIEU	PAS DE DEVIS DEPUIS DEC 2017 MALGRE RELANCES	

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau de contrôle ITGA qui est le mieux disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l’unanimité et charge Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

ENEDIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L’IMPLANTATION D’UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une convention de mise à disposition pour l’implantation d’un poste de distribution publique constitutive de droits réels doit être signée entre ENEDIS et la commune de SATOLAS ET BONCE.

En effet, la commune consent à ENEDIS, afin d’améliorer la qualité de desserte et d’alimentation du réseau électrique de distribution publique, le droit d’emprunter la propriété communale cadastrée E n° 1549.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec ENEDIS.
- Précise qu’ENEDIS est chargée à ses frais, de l’enregistrement et de la publication de cette convention au service de la publicité foncière.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA MAIRIE et POLE EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec Pôle emploi. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Mairie et Pôle emploi.

Elle consiste à :

- Une mise à disposition de la base de données des offres d'emploi de Pôle emploi
- Des échanges d'informations sur l'emploi
- La désignation de correspondants pour la commune de SATOLAS ET BONCE afin de favoriser la mobilisation du réseau Pôle emploi et de ses partenaires pour l'atteinte des objectifs prévus

Les objectifs poursuivis par la présente convention sont :

- Information aux administrés et utilisateurs des offres d'emploi de Pôle Emploi via le site internet de la commune www.satolasetbonce.fr
- Connaissance des offres d'emploi et de l'environnement économique du territoire
- Connaissance des grosses opérations de recrutement avec des postes sans qualification
- Connaissance des installations d'entreprises sur le périmètre de la commune et présentation de l'offre de service Entreprise de Pôle Emploi
- Information des nouveautés en terme d'assurance chômage ou mesures à l'emploi

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable au projet de convention de coopération entre la Mairie de Satolas et Bonce et Pôle emploi.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNÉES DES OFFRES D'EMPLOI DE POLE EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec Pôle emploi. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la base de données des offres d'emploi de Pôle emploi.

En effet, la convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Pôle emploi cède à la collectivité territoriale, à titre gratuit et non-exclusif, l'intégralité des droits d'auteur et droits sui generis sur la base de données des offres d'emploi mise à disposition via une API, aux fins notamment d'assurer la rediffusion auprès des personnes à la recherche d'un emploi des offres d'emploi à pourvoir sur le territoire considéré.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable au projet convention de mise à disposition de la base de données des offres d'emploi de Pôle emploi.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

PACTE FINANCIER ET FISCAL – PROPOSITION DE CREATION D'UN RESEAU ET NOMINATION D'UN REFERENT

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier et fiscal a été approuvé en décembre 2017 entre la CAPI et les communes membres.

Dans ce cadre, il a été proposé de travailler conjointement à la mise en place d'un observatoire sur les investissements et sur la fiscalité.

Cette démarche a comme objectif le partage d'un certain nombre d'informations et de développer une réflexion commune sur les politiques conduites sur notre territoire.

Pour ce faire, la CAPI propose de développer un travail en « réseau », associant un référent par commune et animé par la CAPI (Direction financière).

Monsieur le Maire propose de nommer comme référent : Nathalie BRUSTEL.

POINT PERSONNEL

20 jours d'arrêt pour le mois de février ; les remplacements sont maintenant bien gérés grâce à la présence de notre « équipe de renfort » avec Guy et Nathalie, et l'implication de chacune pour modifier son planning de travail et palier aux absences.

Merci également à notre équipe du service technique qui était sur le terrain jeudi 1er mars dès 4h du matin pour le déneigement des routes.

Marie Laurine a suivi une formation approfondissement BAFA du 12 au 16 février 2018.

La plupart des entretiens annuels ont été menés les 9 février et 9 mars.

Il en reste encore 7, qui sont pour la plupart planifiés le 21 mars ; 2 entretiens restent à planifier en concertation avec Damien et Robert.

POINT URBANISME et PLU

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en janvier et février 2018.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Maison individuelle	VIDAUD Damien et BOSLOUP Emelyne	Chemin Combe la saume	en cours
déclarations préalables	Pose de deux fenêtres de toit	LAURENCIN Jérôme	784 Route de la Savane	accordée le 08/02/2018
	Pose d'un portail	MARECHALLAT Franck	Chemin de la Verchère	accordée le 15/02/2018
	Piscine + local technique	DECHANOZ Amandine	3 - Lotissement la Garenne	accordée le 25/02/2018
	Pose de quatre fenêtres de toit	DEOPPEN Romain	Route de la Ruelle	accordée le 28/02/2018
	Création d'un appentis	ARRIVAT Albert	60 Chemin du Vieux Hameau	accordée le 08/03/2018
Permis de construire	Extension maison individuelle	BELKASMI Brahim	Impasse des Crocus	accordé le 01/02/2018
	Maison individuelle	PAYNOT Patrick	Chemin des Marais	accordé le 08/02/2018
	Maison individuelle	BENFREDJ Mohamed	Route des Etraits	accordé le 13/02/2018

✓ PLU

Monsieur Robert BALLEFIN, adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que la délibération approuvant l'arrêt du projet du SCOT Nord-Isère a été prise le 07 mars 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de l'Académie de Grenoble, un poste à l'école élémentaire sera supprimé à la rentrée 2018/2019.
- Courrier de remerciement de l'ADMR pour les travaux effectués dans le local.
- Cérémonie Citoyenneté le samedi 17 mars 2018 à 11h00 en mairie afin de remettre le livret du citoyen et la carte d'électeur aux jeunes de la commune ayant 18 ans.
- Le 18 mars 2018 une manifestation est organisée par Satolas en Forme sur la commune en faveur de la lutte contre le cancer. La somme de 10€ par participant élu ou personnel communal sera reversée à la ligue nationale contre le cancer.
- Dépôt de gerbe au monument aux morts le 19 mars 2018 à 18h avec la FNACA

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 06 AVRIL 2018 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h30.